



**Thiers Dore
et Montagne**
L'INTERCO

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne

47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS

contact@cctdm.fr

04.73.53.24.71

www.cctdm.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUILLET 2022 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 1^{er} juillet 2022

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 12 juillet 2022 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle – 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Maryse BARGE, Jean-Pierre DUBOST, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Jean-Michel LAVEST, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Yves GACON, Ghislaine DUBIEN, Michel GONIN, Éric CABROLIER, Jany BROUSSE, Patrick SAUZEDDE, Marina DA COSTA, Alexandra VIRLOGEUX, Daniel BALISONI, Frédéric CHONIER, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Stéphane RODIER, Hélène BOUDON, Sophie DELAIGUE, Isabelle FUREGON, Pierre CONTIE, Catherine PAPUT, Michel COMBRONDE, Monique DURAND-PRADAT, Didier STURMA, Éric BOUCOURT, Francis ROUX, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Philippe BLANCHOZ à Tony BERNARD
Mohamed OULABBI à Christiane SAMSON
Atlantique DE LAVERNAY à Catherine MAZELLIER
Chantal CHASSANG à Yves GACON
Caroline GUELON à Jean-François DELAIRE
Bernard VIGNAUD à Tony BERNARD
Pépita RODRIGUEZ à Alexandra VIRLOGEUX
André DEBOST à Sophie DELAIGUE
Claude GOUILLON-CHENOT à Isabelle FUREGON
David DEROSSIS à Isabelle FUREGON
Sylvain HERMAN, à Sophie DELAIGUE
Martine MUNOZ à Stéphane RODIER

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s : Jean-Éric GARRET, Michel COUPERIER, Georges LOPEZ, Didier ROMEUF, Rachel BOURNIER, Tahar BOUANANE.

Conseiller ayant voix délibérative : Alain DESCOLS

Secrétaire de séance : Pierre CONTIE

**AVIS A DONNER AUX PORTEURS DE PROJETS
« PETITE ENFANCE »**

Rapporteur : Pierre ROZE, Vice-Président

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

40

Suppléants ayant voix
délibératives :

1

Conseillers représentés :

12

Total votants :

53

AR Prefecture

063-200070712-20220712-20220712_11-DE

Reçu le 22/07/2022

Publié le 22/07/2022

La Caisse d'Allocations Familiales du Puy-de-Dôme (CAF63), les Communes et la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne (TDM) sont régulièrement sollicitées par des porteurs de projets « Petite enfance » pour la création de crèche ou de Maison d'Assistant(e)s Maternel(le)s qui souhaitent s'implanter sur le territoire.

La Convention Territoriale Globale (CTG) signée avec la Caisse d'Allocations Familiales du Puy-de-Dôme, les communes et TDM comprend un axe de développement majeur en matière de Petite Enfance. L'objectif est de diversifier, d'améliorer et d'adapter l'offre d'accueil petite enfance en adéquation avec les besoins des familles tout en respectant un maillage équilibré des structures sur le territoire.

L'avis de TDM, qui exerce la compétence « Petite Enfance – Enfance – Jeunesse », est requis pour tout projet d'implantation de structures Petite Enfance sur le territoire. Aussi, il convient d'orienter tous porteurs de projets vers TDM.

Chaque dossier déposé par un porteur de projet sera examiné individuellement par TDM selon les principes suivants :

- Pour les projets de crèche : avis défavorable eu égard aux recommandations et aux engagements pris avec la CAF63 (création de 10 places d'accueil collectif sur le territoire).
- Pour les projets de Maison d'Assistant(e)s Maternel(le)s : avis favorable sous réserve que le besoin soit avéré (analyse de la CAF63, étude de besoins, taux de couverture...). La commune d'implantation sera concertée au préalable. L'avis favorable n'entraînera pas de soutien financier par TDM dans un souci d'équité avec les Assistant(e)s Maternel(le)s qui exercent à leur domicile.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** les modalités de fonctionnement énoncées ci-dessus ; lesquelles seront revues à la signature de la prochaine CTG en intégrant notamment les besoins exprimés sur le secteur de Courpière ;
- **Autorise** le Président à signer tout document relatif à la présente décision.

TOTAL VOTANTS : 53

Conseillers présents : 41

Représentés : 12

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 53

Pour : 53

Contre :

Abstentions :

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

